



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Direction E — Sécurité alimentaire et des aliments pour animaux, innovation
E2 - Technologies de transformation des aliments et nouveaux aliments

Bruxelles, le
SANTE/E2/JS/km (2017)

Chers Pétitionnaires,

Objet: Pétition "Arrêtons d'empoisonner nos enfants! Non au nitrite de sodium dans les charcuteries"

Nous vous remercions pour votre courrier électronique dans lequel vous exprimez vos inquiétudes à propos de l'utilisation du nitrite de sodium dans les produits à base de viande. Le commissaire Andriukaitis m'a demandé de vous répondre en son nom. Je tiens à vous assurer que, pour le commissaire, il est de la plus grande importance de garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine et des intérêts des consommateurs.

Les nitrites (E 249 - 250) sont des additifs alimentaires dont l'utilisation est autorisée dans les produits à base de viande pour garantir la sécurité microbiologique des produits, en empêchant notamment la multiplication de la bactérie *Clostridium botulinum*, responsable du botulisme, maladie potentiellement mortelle. Dans le même temps, la présence de nitrites dans les produits à base de viande peut conduire à la formation de nitrosamines, dont l'effet cancérigène est avéré. C'est la raison pour laquelle la législation dans ce domaine doit trouver un équilibre entre le risque de formation de nitrosamines et l'effet protecteur des nitrites contre les bactéries pathogènes.

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a récemment réévalué la sécurité des nitrites et nitrates de sodium et de potassium¹. La Commission et les États membres étudient les avis de l'EFSA et la question de savoir s'il faut ou non revoir les autorisations d'additifs alimentaires existantes fait actuellement l'objet de discussions. Il sera tenu compte des informations figurant dans les avis de l'EFSA et des résultats d'une étude sur les aspects technologiques liés à l'utilisation des nitrites, finalisée en 2015.

Je vous prie de croire, chers Pétitionnaires, à l'assurance de ma considération distinguée.



Frans Verstraete
Chef d'unité f.f.

¹ <http://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/170615-0>